

Le ministère a mis sur pied un comité d'EAEF comprenant des gestionnaires supérieurs, ainsi que des représentants des différents groupes d'occupation.

c) Plans d'action pour 1980-81

Les objectifs sont définis clairement et s'attaquent aux problèmes prioritaires.

Les activités sont précises et détaillées et constituent un moyen judicieux d'atteindre les objectifs établis.

Les objectifs et les activités sont accompagnés de critères d'évaluation clairs et mesurables.

Malgré la faible représentation féminine dans le groupe EL, le ministère n'a pas élaboré de plans d'action visant à rectifier la situation.

Le plan d'action annuel prévoit principalement:

- d'augmenter la représentation des femmes dans les groupes FS, FI, OM, AS, CM et GS-PRC;
- d'augmenter la participation des femmes aux comités de sélection;
- d'offrir de la formation en supervision aux gérants en poste à l'étranger, et préparer les secrétaires qui seront éventuellement affectées au service extérieur à faire face aux conditions des affectations à l'étranger;
- d'offrir aux femmes agents du service extérieur des possibilités d'affectations professionnellement stimulantes et augmenter la participation des femmes des autres ministères aux affectations à l'étranger;
- d'assurer une représentation féminine adéquate au sein de la nouvelle catégorie de la gestion;
- de réduire les effets du taux de roulement du personnel en essayant de donner aux couples employés au ministère des affectations communes.

Le ministère a préparé un plan à long terme, et ce plan a été mis à jour récemment de manière à tenir compte des réalités actuelles et à servir de cadre pertinent à l'élaboration de plans annuels.

d) Etablissement des objectifs quantitatifs

Le ministère a fixé des objectifs quantitatifs annuels et à long terme pour les groupes GS, CM et GS-PRC.

Les objectifs quantitatifs ne semblent pas très stimulants.

Des objectifs quantitatifs en ce qui a trait au perfectionnement des employés de la catégorie du soutien administratif ont été fixés.

VI - RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU TRESOR CANADA

Il est recommandé que le rapport soit approuvé à la condition que la présentation du ministère pour l'exercice 1980-81 renferme: